

L'hôpital militaire de Saint Cast pendant la guerre 1914/1918

Les établissements dont disposait le service de santé militaire, au début de la guerre de 1914, ne permettaient pas d'accueillir les blessés et les malades de l'armée mobilisée. Il fut donc nécessaire de mettre en œuvre le plan prévoyant la création de nombreux hôpitaux dans la zone extérieure aux opérations militaires.

Ces hôpitaux, nommés hôpitaux temporaires (HT) du territoire, seront installés dans de nombreuses localités du territoire français.

Dès le début des hostilités, des locaux sont réquisitionnés ou mis à disposition, tels que lycées, hôtels, châteaux, casinos, salles d'usines. D'autres sont aménagés dans des casernes et salles militaires.

Ces hôpitaux temporaires seront classés en 3 groupes dépendant de la manière dont ils sont gérés. L'hôpital complémentaire est géré par le service de santé militaire.

L'hôpital auxiliaire est géré par une société d'assistance sous contrôle du service de santé.



En 1914 la Croix Rouge comprenait 3 sociétés d'assistance très distinctes :

- ✓ La société française de secours aux blessés militaires laïques, créée en 1884, était la plus importante et la seule autorisée à accéder à la zone des combats.

Elle pouvait y installer des formations auxiliaires, concourir au service des trains sanitaires et des infirmeries de gare.

Elle s'occupera de 16.000 lits dans 300 hôpitaux.

- ✓ L'union des femmes de France, créée en 1879, est d'obédience protestante. Elle est cantonnée à la zone de l'arrière.

Elle s'occupera de 16.000 lits dans 300 hôpitaux.

- ✓ L'association des dames françaises, créée en 1881, est d'obédience catholique. Elle est cantonnée à la zone de l'arrière.

Elle s'occupera de 6.000 lits dans 190 hôpitaux.

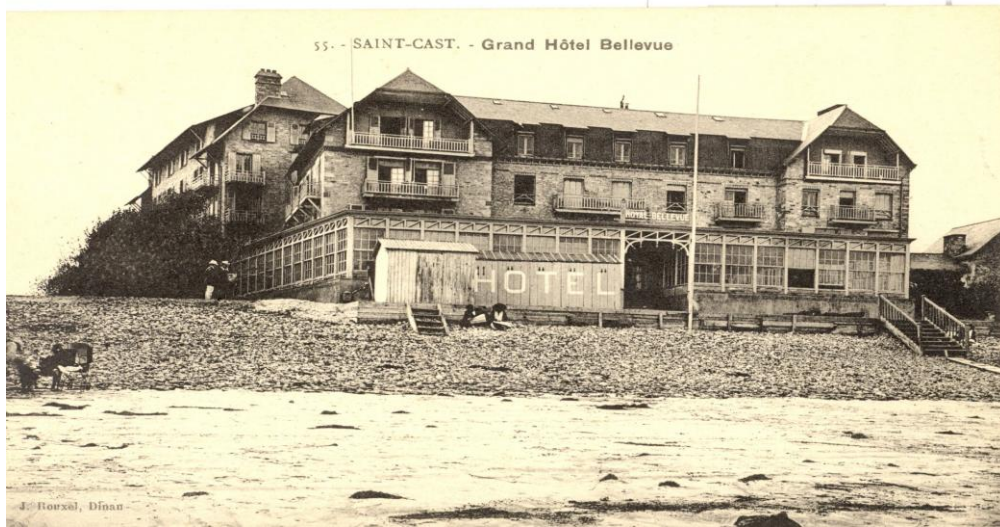
Ces 3 sociétés de Croix Rouge restèrent indépendantes les unes des autres durant toute la guerre.

L'hôpital bénévole géré principalement par des associations, des communautés et des collectivités locales qui devaient respecter un cahier des charges défini par l'armée.

Le département des Côtes du Nord faisait partie de la 10^e région militaire. Plus de 50 hôpitaux temporaires y furent installés dans 36 villes et villages.

La ville de Saint Cast abrita l'hôpital complémentaire n° 60 du 1^{er} novembre 1914 au 20 janvier 1917. Réparti dans 5 emplacements du centre des mielles, il fut géré par le service de santé militaire.

55. - SAINT-CAST. - Grand Hôtel Bellevue



Hôtel Bellevue
187 lits du 1/11/1914 au
20/01/1917

453 — Saint-Cast (C.-du-N.) - Avenue de la Mer



Hôtel Quimbrot
(Grand Hôtel)
70 lits du 1/11/1914 au
20/01/1917

Cote d'Emeraude
4552. — SAINT-CAST - La Plage G. F.



Hôtel Beauséjour
80 lits du 1/11/1914
au 18/09/1916



Hôtel des Bains
63 lits du 1/11/1914 au
18/09/1916

Villa Ghislaine (près de
la plage) du 11/1914 au
30/06/1915

3 médecins français et un médecin belge prodiguèrent leurs soins pendant cette longue période avant le retour de la paix.



Cachet de l'hôpital complémentaire n° 60 de Saint Cast

A proximité de Saint Cast, Saint Jacut abrita un hôpital militaire belge dans l'hôtel de la fondation Bracqueville.

Plancoët abrita un hôpital complémentaire dans la congrégation des trinitaires et dans la congrégation de Créhen.

Documentation : hôpitaux militaires dans la guerre 1914 1918 tome 1
François OLIER, Jean-Luc QUENEC 'HDU
Michel WILLARD.

L'Association Patrimoine représentée par Bernadette CADOR, Présidente